

**BORDEREAU D'ENVOI**

**Parc naturel régional des Alpilles**

**Direction**

**Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – 04 90 90 44 18 – [direction.secretariat@parc-alpilles.fr](mailto:direction.secretariat@parc-alpilles.fr)**

Liste des pièces adressées le **23 AVR. 2018**

à

**Monsieur le Sous-Préfet d'Arles**

<b>DESIGNATION DES PIECES</b>	<b>N°</b>	<b>DATE DES ACTES</b>
Délibération : Avis avant arrêt sur le PLU de Saint Rémy de Provence	N° BS-2018-04	10/04/2018

Fait à Saint Rémy de Provence, le **23 AVR. 2018**



**ACCUSE DE RECEPTION :**

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

SOUS-PREFECTURE (Tampon-dateur de la Sous-préfecture) <b>ARLES</b>
<b>23 AVR. 2018</b>
<b>ARRIVÉE</b>



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

### SEANCE DU MARDI 10 AVRIL 2018

Le mardi dix avril de l'année deux mille dix-huit, à dix-sept heures, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Claude Sanchez – Président de la Commission Communication, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable administrative et financière, Laetitia Baudry – Chargée de mission Communication, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

#### **Etaient excusés :**

Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence

**DELIBERATION N° BS-2018-04**

**Objet : Avis avant arrêt sur le PLU de Saint-Rémy-de-Provence**

**Monsieur le Président expose :**

- Que le Comité syndical du 15 juin 2016 a adopté un dispositif interne permettant au Parc de remplir ses obligations réglementaires d'avis donnés sur les PLU et les SCOT, notamment.
- Que ce dispositif repose sur la création d'une commission de travail ad hoc « PLU-SCOT » composée des co-présidents des 6 commissions thématiques dont le rôle est de préparer l'avis formel du Bureau syndical sur les PLU, d'accompagner les Communes dans leurs démarches, d'assurer la prise en compte des orientations et objectifs de la charte dans les documents de planification territoriale.
- Que cette commission s'est réunie, 14 mars 2018 pour travailler sur le PLU de Saint-Rémy-de-Provence en présence de représentants élus et techniques de la communes.
- Que la discussion a porté sur :
  - L'organisation du document et les relations entre les OAP thématiques, avec les OAP localisées, et le règlement
  - La question de la performance environnementale du bâti, et de l'aspect extérieurs des constructions (forme urbaines à qualifier, mixité individuels et collectifs à assurer, encadrement des clôtures et en particulier des murs, et du bâti dans toutes les zones y compris d'activités)
  - La requalification de la zone d'activité de la Massane, en lien avec son extension en OAP
  - La question des haies
  - Celle de l'agritourisme
- Qu'au terme des échanges qui se sont tenus, cette commission a émis un avis avant arrêt sur le projet de PLU, et propose les modifications suivantes :
  - Utiliser le PLU pour engager une démarche de requalification de la zone de la Massane en lien avec la CCVBA, et une meilleure intégration de la zone dans son ensemble (et pas seulement les extensions prévues), et un encadrement plus précis des bâtis et clôtures pour assurer la cohérence d'ensemble et une amélioration progressive de l'existant (soit dans une OAP globale, comme outil de discussion, soit dans le règlement).
  - Dissuader dans le règlement et OAP, les porteurs de projets de construire des murs au-delà des zones UA (soit UB et UC) permettant une transparence ou imposer des transparences pour passage de l'eau et de la petite faune, et que ces derniers soient clairement interdits en zone AU, UD, NH et UE.
  - La mention systématique, concernant les haies en particulier, de veiller à l'équilibre écologique du milieu, ce dans une logique en partie pédagogique et préciser
    - Que l'abattage des haies doit être particulièrement justifié (en particulier au regard de leur état sanitaire
    - qu'un linéaire équivalent devra être replanté. Et que celles-ci devront à minima remplir les mêmes fonctionnalités écologiques que celles abattues).
    - Que d'une manière générale, les haies multi spécifiques seront privilégiées (reprendre la liste d'essences).
  - Vérifier l'écriture des dispositions relatives à la production d'énergie notamment en zone A et N, par rapport au positionnement de la commune sur les serres photovoltaïque.
  - Enrichir les OAP au regard des projets avancés, les personnaliser, faire des passerelles entre OAP Thématiques, OAP localisées et règlement et zonage, et leur donner une dimension davantage pédagogique. Donner des objectifs environnementaux affichés dans les OAP localisés.
  - Qualifier davantage les attendus en termes d'aspect extérieur des constructions, afin d'assurer une cohérence d'ensemble, qui ne repose pas seulement sur les instructions au cas par cas : formes, matériaux, clôtures (transparence / écoulement), mixité entre individuels et collectifs dans les OAP.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- De valider l'avis de la commission PLU-SCOT sur le PLU de Saint-Rémy-de-Provence avant arrêt.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
le Président,



**BORDEREAU D'ENVOI**

**Parc naturel régional des Alpilles**

**Direction**

**Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – 04 90 90 44 18 – [direction.secretariat@parc-alpilles.fr](mailto:direction.secretariat@parc-alpilles.fr)**

Liste des pièces adressées le **23 AVR. 2018**

à

**Monsieur le Sous-Préfet d'Arles**

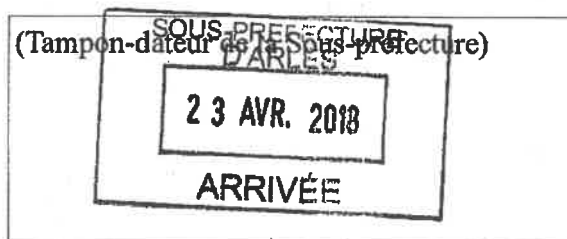
<b>DESIGNATION DES PIECES</b>	<b>N°</b>	<b>DATE DES ACTES</b>
Délibération : Avenant n° 2 au marché portant sur la « Connaissance, le partage et la compréhension des dynamiques du marché de l'habitat »	N° BS-2018-05	10/04/2018

Fait à Saint Rémy de Provence, le **23 AVR. 2018**



**ACCUSE DE RECEPTION :**

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

### SEANCE DU MARDI 10 AVRIL 2018

Le mardi dix avril de l'année deux mille dix-huit, à dix-sept heures, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Claude Sanchez – Président de la Commission Communication, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable administrative et financière, Laetitia Baudry – Chargée de mission Communication, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

#### **Etaient excusés :**

Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence

DELIBERATION N° BS-2018-05

**Objet : Avenant N°2 au marché portant sur la connaissance, la compréhension et le partage des dynamiques de l'habitat**

**Monsieur le Président expose :**

- Que Dans le cadre du Projet « comment adapter les politiques de l'habitat et du logement aux besoins des habitants des Alpilles », le Bureau syndical par délibération en date du 28 juin 2017 a attribué un marché au cabinet ASTYM (ASTYM Mandataire, avec ASTUS cotraitant) pour une mission portant sur la « *connaissance, la compréhension et le partage des dynamiques de l'habitat* ». Cette prestation correspond au premier volet de ce projet, le deuxième étant consacré à l'accompagnement d'opérations. L'ordre de service de commencement de la mission a été adressé le 17 juillet 2017, pour une durée qui avait été estimée à 8 mois maximum portant la fin de la mission au 17 février 2018.
- Que le Bureau du 12 février 2018 a validé un avenant à ce marché attribué à ASTYM pour une prorogation des délais de la mission de 2 mois, pour une fin de mission au 17 avril 2018, liée à des difficultés de mobilisation des données. Ces difficultés ont nécessité également un temps dédié plus important pour les cabinets ASTYM et ASTUS.
- Que par ailleurs, dans la phase 3 de cette mission, qui se voulait plus opérationnelle et concrète avec notamment des échanges sur des cas pratiques avec les élus, l'organisation des réunions a du être revue, impliquant des jours et des déplacements supplémentaires, pour le cabinet ASTUS, pour les dernières semaines de sa mission pour le Parc.
- Que pour permettre d'achever correctement la mission, il est envisagé une révision du prix du marché, initialement bas, pour le porter à 26 070€ TTC, soit une augmentation de 1 080€ par rapport au montant initial (4,3% du marché).
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- De valider l'avenant portant une plus-value de 1080€ TTC sur le marché « *connaissance, la compréhension et le partage des dynamiques de l'habitat* ».
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an susdits  
au registre suivant les signatures  
pour extrait en  
le Président  
Jean Mangion  
Parc naturel régional  
des Alpilles  
13210 Saint-Rémy-de-Provence



**BORDEREAU D'ENVOI**

**Parc naturel régional des Alpilles**

**Direction**

**Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – 04 90 90 44 18 – [direction.secretariat@parc-alpilles.fr](mailto:direction.secretariat@parc-alpilles.fr)**

**Liste des pièces adressées le 23 AVR. 2018**

**à**

**Monsieur le Sous-Préfet d'Arles**

DESIGNATION DES PIECES	n°	Date des actes
Délibération : Garde régionale forestière - saison estivale 2018	N° BS-2018-06	10/04/2018

Fait à Saint Rémy de Provence, le 23 AVR. 2018



**ACCUSE DE RECEPTION :**

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

SOUS-PREFECTURE  
(Tampon-date de la Sous-préfecture)

23 AVR. 2018

ARRIVÉE





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

### SEANCE DU MARDI 10 AVRIL 2018

Le mardi dix avril de l'année deux mille dix-huit, à dix-sept heures, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Claude Sanchez – Président de la Commission Communication, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable administrative et financière, Laetitia Baudry – Chargée de mission Communication, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

#### **Etaient excusés :**

Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence

**DELIBERATION N° BS-2018-06**

**Objet : Garde régionale forestière - Saison estivale 2018**

**Monsieur le Président expose :**

- Que la Région a décidé récemment de refondre toute sa politique en termes de lutte contre les incendies de forêt au travers du dispositif « Guerre du Feu ». Parmi les mesures de ce dispositif, la suppression de la démarche « APSIF » au profit de la création d'une « Garde Régionale Forestière ».
- Que la création de cette Garde conduit à une évolution des critères et modalités d'intervention de nos jeunes en forêt. Le Parc des Alpilles accompagne la Région à la mise en œuvre de ce dispositif en apportant son retour d'expérience issu de 10 ans d'animation territoriale. A ce titre, le PNRA a participé à une réunion d'information et de discussion le 22 mars dernier à l'Hôtel de la Région.
- Qu'en conséquence de cette évolution, le 04 avril 2018, le Parc a réuni une commission technique afin de présenter et proposer plusieurs propositions de démarche ainsi que leurs plans de financement.
- Qu'après lecture des scénarii en séance et la présentation du choix issu de la commission technique, le scénario n°4 a été retenu. L'organisation et le contenu du scénario n°4 est annexé à la présente
- Que dans le plan de financement du scénario n°4, présenté ci-dessous, est accepté y compris la part hors subvention comprenant une partie du recrutement du chef d'équipe, un agent sur 2 mois et du matériel de communication et d'équipement. Le plan de financement détaillé est annexé à la présente.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONEL</b>	
Participation du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	76 268,75 €
Participation du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des	29 943,80 €
<b>TOTAL DEPENSE PREVISIONNELLE</b>	<b>106 212,55</b>

- Que la part d'autofinancement sera prise en charge par les Communes du Parc par le système de péréquation financière adopté pour le financement du PIDAF
- Que dans la délibération CS-2018-35 du 21 mars 2018, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical, à titre exceptionnel, la décision définitive de valider le dispositif retenu pour la saison 2018 et son plan de financement. Il autorise le Bureau et son représentant, à solliciter les financements correspondants auprès de la Région et des Communes.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- De reconduire la démarche APSIF par la mise en place d'une Garde régionale forestière
- De valider le scénario n°4 et son plan de financement
- D'autoriser la demande de subvention auprès de la région
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an susdits  
au registre sur les signatures,  
pour extrait conforme,  
le Président  
Jean Mangion



**NOTE BUREAU SYNDICAL  
GARDE REGIONALE FORESTIERE**

**INFORMATION  
ET  
PROPOSITION D'UNE DEMARCHE  
SAISON 2018**

**Scénario n°4**

**Scénario n°4** : Répartition des effectifs proposés par la Région sur trois mois en maintenant l'apport de l'autofinancement à 30 000,00 €TTC, comprenant :

- 19 agents subventionnés pour deux mois soit 38 ETP
- Répartition des agents sur 3 mois
- Participation Région de 80% sur les frais salariaux des 19 agents (salaires + charges, frais déplacements, astreintes)
- Participation Région sur le matériel, communication avec un forfait 3000 €

**DANS LA DEMARCHE :**

- Diminution des effectifs entre 2017 et 2018 de 7 agents (45 ETP contre 38 ETP)
- Recrutement d'un chef d'équipe sur 4 mois au lieu des 5 mois habituels à 110% SMIC
- Le chef d'équipe fait partie des 19 agents subventionnés
- Dans le cadre du recrutement du chef d'équipe, 3 mois du CDD compris dans le cadre de la subvention au SMIC + 1 mois plein à 110% SMIC et 3 mois 10% SMIC,
- Ajout d'un CDD de 2 mois (2 ETP) dans la part de l'autofinancement,
- Montant prévu dans la part de l'autofinancement identique aux années antérieures soit 30 000 €TTC
- Modification de la démarche et de la répartition des jeunes sur le territoire présenté ci-dessous

**SITES COUVERTS PAR LES AGENTS :**

SITE NATUREL ET TOURISTIQUE A COUVRIR		
PRIORITAIRE	A	Lac de Peiroou - St Rémy de Provence
	B	Moulin de Daudet - Fontvieille
	C	Table d'orientation - les Baux de provence
SECONDAIRE	D	Parking des Plaines - St Rémy
	E	Les Antiques - St Rémy
	F	Grottes de Calès - Lamanon

Jour	Marché	Camping	Itinérantes	Ambassadeur
Lundi	/	/		manifestations Visite centre vacance OT/Com Saisie Centre aéré
Mardi	Tarascon	Tarascon	It T	
mer	Orgon	Orgon	It O	
mer	SRP	SRP		
mer	Mouriès	Maussane		
jeu	/	/		
ven	Fontvieille	Fontvieille		
ven	Sénas + Eygalières	Sénas		
ven	SMC	SMC		

**REPARTITION :**

**JUIN ET SEPTEMBRE  
2017**

Sem	Site Pri	Nombre d'agent journalier
lun	6	6
mar	6	6
mer	6	6
jeu	6	6
ven	6	6
sam	6	6
dim	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	

10 agents

**JUILLET ET AOUT  
2017**

Sem	Nombre d'agent par jour sur une semaine					
	Site Pri A-B-C	Site Sec D-E-F	Grp Marché + Camping	Itinérante	Ambassadeur	TOTAL
lun	6	2			2	10
mar	6	2	1	1		10
mer	6	2	1	2	1	12
jeu	6	2			2	10
ven	6	2	1		1	10
sam	7	6				13
dim	7	6				13
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>78</b>

+ 1 chef d'équipe sur 5 mois

16 agents

**JUIN ET SEPTEMBRE  
2018**

Sem	Site Pri A-B-C	Nombre d'agent journalier
lun	4	4
mar	4	4
mer	6	6
jeu	4	4
ven	4	4
sam	6	6
dim	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	

7 agents

**JUILLET ET AOUT  
2018**

Sem	Nombre d'agent par jour sur une semaine					
	Site Pri A-B-C	Site Sec D-E-F	Grp Marché + Camping	Itinérante	Ambassadeur	TOTAL
lun	6	2				8
mar	6	2	1	1		10
mer	6	2	1	2	1	12
jeu	6	2				8
ven	6	2	2		2	12
sam	6	6				12
dim	6	6				12
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>74</b>

+ 1 chef d'équipe sur 4 mois

15 agents

## REPARTITION BUDGETAIRE

Budget de fonctionnement	Recettes	Dépenses	
Divers frais salariales	99 452,55 €	19 Agents salaires + charges	89 285,94 €
		<i>hors subvention : Chef d'équipe</i>	3 167,35 €
		<i>1 mois plein à 110% S.M.I.C. + 3 mois 10% S.M.I.C.</i>	4 699,26 €
		astreintes	300,00 €
		frais déplacement	2 000,00 €
<i>disponible</i>	<i>0,00 €</i>	<b>TOTAL</b>	<b>99 452,55 €</b>
Frais de fonctionnement	4 810,00 €	contrôle pour vélo	160,00 €
		Forfait Orange	500,00 €
		fourniture bureau	50,00 €
		changement petit matériels	1 500,00 €
		Vêtements APSIF : polaire veste / gilet	1 500,00 €
		veleros (x2) pour polaire	800,00 €
		Ecusson PNR	300,00 €
		<i>disponible</i>	<i>0,00 €</i>
Outils Communication / Information	1 950,00 €	1000 Affiches Risque	400,00 €
		6 vinyle pour panneaux info risque	450,00 €
		Parneaux couleurs	100,00 €
		Réceptions + présentation dispositif + presse	1 000,00 €
		<i>disponible</i>	<i>0,00 €</i>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>106 212,55 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>106 212,55 €</b>

Budget de fonctionnement	DEMANDE
60632 fourniture petit équipement	4 810,00 €
6256 mission APSIF	2 300,00 €
6237 publication	950,00 €
6257 réception	1 000,00 €
64131 rémunération	97 152,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 212,55 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT :**

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONEL</b>		
<b>Frais salariaux</b>		
Participation du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (80%)	73 268,75 €	80% = (19 agents sur 2 mois + Astreintes + frais déplacement)
Participation du Parc Naturel Régional des Alpilles (20%)	18 317,19 €	20% = (19 agents sur 2 mois + Astreintes + frais déplacement)
Embauches hors subvention - 100% PNR Alpilles	7 866,61 €	Chef d'équipe (1 mois plein à 110% + 3 mois 10% SMIC) + 1 agent sur 2 mois
<b>TOTAL EMPAUCHE</b>	<b>99 452,55 €</b>	
<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONEL</b>		
<b>Matériel et Communication</b>		
Participation du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 000,00 €	Forfaitaire
Participation du Parc Naturel Régional des Alpilles	3 760,00 €	Reste en autofinancement
<b>TOTAL DEPENSE PREVISIONNELLE</b>	<b>6 760,00</b>	
<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONEL</b>		
Participation du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	76 268,75 €	Frais salariaux Matériel Communication
Participation du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des	29 943,80 €	
<b>TOTAL DEPENSE PREVISIONNELLE</b>	<b>106 212,55</b>	<b>30 000,00 € TTC</b>

**DECISION ATTENDUE**

- Reconduire la démarche APSIF par la mise en place d'une Garde régionale forestière
- Valider LE scénarios n°4 et son plan de financement
- D'autoriser la demande de subvention auprès de la région
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision